

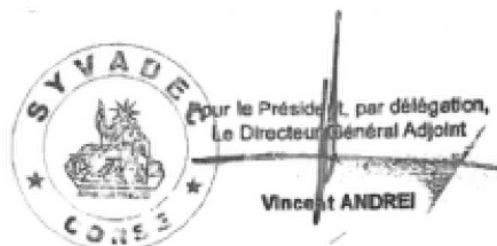
Bureau syndical du 12 septembre 2019

DELIBERATION N° 2019-09-069
Demande d'aide financière dans le cadre du Programme EcoCullegghju/EcoLiceu
édition I (année scolaire 2019-2020)

Nombre de membres 25			L'an deux mille dix-neuf, le douze septembre à dix heures trente, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président le six septembre, s'est réunie dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur François TATTI, Président. Madame Marie-Laurence SOTTY a été désignée secrétaire de séance. Le quorum étant atteint le bureau peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
22	12	12	
Présents : Messieurs : TATTI François, GIANNI Don Georges, ARMANET Guy, POLI Xavier, GUIDONI Pierre, LACOMBE Xavier, GIORDANI Jean-Pierre, VIVONI Ange-Pierre, MATTEI Jean-François, BERNARDI François et FILONI François.			
Présente : Madame : SOTTY Marie-Laurence.			
Absents : Mesdames : ZUCCARELLI Marie et BATTESTINI Serena. Messieurs : PAJANACCI Jean, MILANI Jean-Louis, GIFFON Jean-Baptiste, VALERY Jean-Noël, FAGGIANELLI François, HABANI Yohan, MICHELI Felix et DE MEYER Jean-Michel.			

Certifié exécutoire,

après transmission en Préfecture le : 18/09/2019
 et de la publication de l'acte le: 18/09/2019



Accusé de réception en préfecture
 02B-200009827-20190912-2019-09-069-DE
 Date de télétransmission : 18/09/2019
 Date de réception préfecture : 18/09/2019

Monsieur Jean-Pierre GIORDANI, Vice-Président expose :

En partenariat avec le Rectorat de Corse, le SYVADEC souhaite mettre en place à la rentrée 2019 une adaptation du programme EcoScola destiné aux établissements du second degré.

Ce nouveau programme constitue pour les collèges et lycées une passerelle vers le programme E3D de l'Académie. En effet, ils pourront bénéficier d'un accompagnement personnalisé tout au long de l'année scolaire par le SYVADEC, afin de travailler concrètement à la mise en œuvre d'une démarche Développement Durable autour de la thématique déchets. Cette étape correspond au premier niveau du label E3D : le projet est présenté aux différents acteurs, il est intégré au projet d'établissement, une démarche partenariale est engagée et diverses actions sont concrétisées. Les collégiens et lycéens accompagnés seront ainsi invités à réaliser un Eco Défi en lien avec la thématique des déchets, et le présenteront lors d'une journée des Eco Défis.

Les objectifs d'accompagnement et de labellisation pour l'année scolaire 2019-2020 sont les suivants :

- Labellisation de 5 collèges, 1 lycée et 1 lycée agricole et des cantines associées
- L'organisation d'une journée des Eco-Défis en mai 2020.

Les établissements participants sont réunis sur une journée en un même lieu pour présenter un projet, qui devra intégrer l'un des critères suivants : innovant, participatif, impact sur l'environnement, communication. Un jury désignera les lauréats par critère et des lots leur seront remis.

Pour le programme EcoCulleghju/EcoLiceu édition 1 qui va se dérouler sur l'année scolaire 2019-2020, le montant total de l'opération est estimé à 27 000 € ventilés comme suit :

- 12 000 € pour la partie accompagnement des établissements : conception et impression des nouveaux outils
- 15 000 € pour les Eco-Défis : supports pour la journée et lots des gagnants

Le plan de financement envisagé est une participation à hauteur de 50 % auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse, soit 13.500 €. Le SYVADEC assurera sur fonds propres le solde restant ainsi que le paiement de la TVA pour l'opération globale.

Il est proposé aux membres du bureau d'approuver ce plan de financement, d'autoriser le Président ou son représentant à solliciter des subventions à hauteur de 50 % auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré:

VU le Code Générale des Collectivités Territoriales notamment l'article L.5211-1 et 5711-1

VU la délibération 2014-05-24 du 20 mai 2014 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,

Considérant que la réduction des déchets comporte un volet prévention lié à l'éducation

Considérant que le conventionnement avec le rectorat pour l'E3D

Ouïe l'exposé de Monsieur Jean-Pierre GIORDANI, Vice-Président

Considérant que les crédits seront inscrits au budget,

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20190912-2019-09-069-DE
Date de télétransmission : 18/09/2019
Date de réception préfecture : 18/09/2019

A l'unanimité:

- Approuve le Plan de financement afférent au programme EcoCollegheju/EcoLiceu
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les partenaires financeurs au meilleur taux
- Autorise, Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



François TATTI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'une demande de recours devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication

Accusé de réception en préfecture
02B-20000827-20190912-2019-069-DE
Date de télétransmission : 18/09/2019
Date de réception préfecture : 18/09/2019